

**Interdisons l'importation de sucre qui n'est pas produit selon les critères imposés par les autorités helvétiques**

Alain Koller (UDC)

cf. annexe

Alain Koller (UDC)

**Urgence demandée**

cf. annexe

**Co-signataires**

Intervention déposée officiellement le 18 novembre 2020

**Documents annexés**

- mi149.pdf

**Interdisons l'importation de sucre qui n'est pas produit selon les critères imposés par les autorités helvétiques**

La production sucrière suisse est aujourd'hui en grand danger. La propagation de la jaunisse de la betterave par les pucerons en est la cause. La décision prise dernièrement par l'OFAG n'arrange surtout pas cette filière. Pour information, le 12 novembre dernier, l'Office fédéral de l'agriculture a refusé de réintroduire le néonicotinoïde Gaucho pour lutter contre la jaunisse virale.

Cette décision a donné un coup de massue aux producteurs de betteraves du pays. Comment faire une production déjà difficile avec un rendement diminué de moitié ? Malgré l'autorisation de deux autres produits de traitements foliaires qui ne sont pas suffisamment adaptés pour lutter contre les pucerons vecteurs de la maladie.

La peur, aujourd'hui, est que les producteurs décident d'abandonner cette culture et craignent une concurrence d'importation de sucre d'autres pays européens qui ont reçu l'autorisation temporaire à l'usage du Gaucho.

Il est temps de soutenir les producteurs jurassiens de betteraves en interdisant l'importation de sucre issu d'une production moins durable, seul le sucre produit sans pesticides interdits en Suisse étant importé.

**Au vu de ce qui précède, conformément aux articles 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale et 84, lettre o, de la Constitution de la République et Canton du Jura, le Parlement est invité à faire usage du droit d'initiative cantonale en matière fédérale et demande à la Confédération d'interdire l'importation de sucre issu d'une production indigène pouvant utiliser le Gaucho et certains autres produits phytosanitaires interdits en Suisse.**

Bourrignon, le 18 novembre 2020

Pour le groupe UDC  
Alain Koller



Handwritten signatures in blue ink, including names like 'H. Koller', 'L. Mon', 'I. Rued', and others, representing the UDC group.



Parlement jurassien  
Groupe UDC

***Au Bureau du Parlement***

**Demande de traitement en urgence de la motion interne  
«Interdisons l'importation de sucre qui n'est pas produit selon les critères im-  
posés par les autorités helvétiques»**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Président-e-s de groupe,

Comme l'autorise l'article 59a du Règlement du Parlement de la RCJU, le traitement en urgence est demandé pour la motion interne citée en exergue.

L'interdiction doit se faire au plus vite pour qu'il ne soit pas possible d'importer du sucre issu de productions qui ne sont pas soumises aux mêmes directives en la matière que la Suisse, ceci afin de ne pas mettre en danger la filière helvétique du sucre.

En espérant que vous serez sensibles à l'argument avancé, nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Président-e-s de groupe, nos meilleures salutations.

Bourrignon, le 18 novembre 2020

Pour le groupe UDC  
Alain Koller

*Alain Koller*

*M. G. S.* *L. Von*  
*I. Perin*  
*Spies* *M. G.*